

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL/JR/IT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 17 Février 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept février à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M.-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Denis DEJARDIN (à A. DECAGNY) - Samia SERHANI (à Marie-Charles LALY)

EXCUSES :

ABSENT(S) : Naëlle TAJDIRT (arrivée à partir de la question n° 1)

Mehdi GAMRA et Christine SAVAUX (sortis pour la question n° 8)

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 6 : Personnel municipal - modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'avis du Comité technique en date du 24 février 2015,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant qu'un Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps non complet à raison de 12 heures de travail par semaine spécialité basson/musique de chambre et un Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet à raison de 6 heures de travail par semaine spécialité tuba ont sollicité, par courrier, la diminution de leur temps de travail respectivement à 9 heures et 4 heures de travail par semaine,

Considérant que la modification d'une durée de service supérieure à 10 % est assimilée à la suppression du poste et à la création simultanée d'un autre emploi,

Considérant qu'à ce titre, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière culturelle :

Suppression d'un emploi de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps non complet à raison de 12 heures de travail par semaine et création simultanée d'un poste de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps non complet à raison de 9 heures de travail par semaine,

Suppression d'un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet à raison de 6 heures de travail par semaine et création simultanée d'un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet à raison de 4 heures de travail par semaine.

Considérant que les agents pourront être rendus bénéficiaires des primes et indemnités instituées par l'Assemblée délibérante.

Par ces motifs, Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'adopter** la modification du tableau des effectifs,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à modifier la situation des agents concernés.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget à cet effet.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Adopte** la modification du tableau des effectifs,
- **Autorise** Monsieur le Maire à modifier la situation des agents concernés.
- La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget à cet effet.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY